

Justice a donc été faite mais pas totalement.



Par Guillermo Alvarado

La justice du Royaume Uni, a refusé l'extradition vers les États-Unis du journaliste australien Julian Assange, qui a fait l'objet d'une poursuite acharnée due aux publications sur le site Wikileaks.

En 2010 ce site a publié plus de 470 milles documents, 250 milles dépêches entre autres concernant le rôle de Washington dans les guerres de l'Irak et l'Afghanistan. Les documents ont montré de graves violations des droits de l'homme.

C'est à cause de documents filtrés que Chelsea Manning, ex-analyste de l'armée étasunienne a été condamnée à 35 ans de prison. Celle-ci avait découvert le mot de passe pour accéder à des ordinateurs d'un réseau contenant des documents classés secrets.

Un peu plus tard, Wikileaks a diffusé que la CIA, utilisait des programmes pour espionner les smart phones partout dans le monde grâce au système Androïde.

On a également dénoncé sur le site les traitements dégradants et les tortures contre des personnes détenues illégalement dans la base de Guantanamo, que les États-Unis maintiennent contre la volonté du peuple et du gouvernement cubains.

Ces raisons sont plus que suffisantes pour devenir la cible la plus détestée des militaires et de la CIA.

Un procès pour viol présumé a été ouvert contre Assange en Suède, où il aurait été rapidement extradé vers les États-Unis. Ceci l'a obligé à se rendre au Royaume Uni où il a fait l'objet de poursuites jusqu'à ce que l'Équateur lui offre l'asile dans son Ambassade à Londres.

Le gouvernement de Rafael Correa lui a accordé la citoyenneté équatorienne, mais il n'a jamais obtenu un sauf-conduit de Londres pour voyager à Quito.

Le gouvernement de Lenin Moreno, est revenu sur les décisions prises par Correa en faveur d'Assange. Il a même permis à la police britannique d'entrer à l'édifice pour l'arrêter. Ceci a représenté un spectacle honteux et un affront au droit international.

À partir de ce moment-là, les États-Unis ont exercé des pressions pour obtenir l'extradition d'Assange, accusé d'espionnage et d'autres crimes qui pourraient lui valoir la peine de mort ou la prison à vie.

C'est paradoxal, si on tient compte que le premier amendement de la Constitution étasunienne garanti le droit de recevoir et publier de l'information. Et en outre, la Loi sur l'espionnage dont il est accusé n'a jamais été appliquée contre un journaliste.

Assange n'aurait jamais eu droit à un procès juste aux États-Unis.

C'est la véritable raison pour refuser son extradition et non pas la possibilité un suicide, comme l'a exprimé la juge britannique Vanessa Baraitser.

Justice a donc été faite mais pas totalement

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/especiales/comentarios/243869-justice-a-donc-ete-faite-mais-pas-totalement>



Radio Habana Cuba